

AFRICA 24 TV: Interview télévisé avec

Journalistes : Marie-Angèle Touré et Jules Ahadji, Africa24TV.com
www.africa24tv.com



Intervenant: Dr Yves Ekoué Amaïzo, Directeur du groupe de réflexion, d'action et de réflexion "Afrology", Economiste

Thème : le 27-28 mai 2010 à Abidjan se tiennent les assemblées annuelles du Groupe de la Banque africaine de Développement (GBAD). C'est l'occasion de faire le bilan de cette institution africaine avec l'élection du Président actuel Donald Kaberuka, seul candidat, pour un deuxième mandat de 5 ans.

Introduction: Qu'est ce que le Groupe de la Banque africaine de Développement (GBAD) ?

YEA: Créée en 1964 et opérationnelle en 1967 à Abidjan avec exclusivement des pays africains comme membres, la Banque africaine de développement avait pour objectif de "contribuer au développement économique et au progrès social durables de ses Etats membres régionaux, individuellement et collectivementⁱ". Aujourd'hui, le GBAD a pour "objectif premier de faire reculer la pauvreté" en Afrique en contribuant au "développement économique durable" et au "progrès social"ⁱⁱⁱ. En 1982, les pays non-Africains ont été admis avec une participation limitée aujourd'hui à 40 % des droits de vote. L'institution s'est muée en *Groupe de la Banque africaine de développement* et n'offre des services qu'aux pays africains dits "régionaux" sur trois guichets et des fonds spéciaux sous forme d'initiatives, de facilités, d'assistance, de mécanismes, ou d'aides spéciales. Du fait de l'instabilité politique, le siège social a été déplacé provisoirement en 2003 en Tunisie. Avec 1491 agents en 2008 et 1654 en 2009, le GBAD recrute et plus de 70 nationalités sont représentées). Cela n'a pas empêcher le revenu brut du GBAD de baisser passant de 869 millions de \$US en 2008 à 813 millions de \$US en 2009.

Au 31 décembre 2008, seulement 2,36 milliards d'unités de compte (UCⁱⁱⁱ) ont été libérés sur les 21,87 milliards d'UC de capital souscrit. L'ensemble des opérations approuvées s'élevaient à 3,53 milliards d'UC avec environ 74 % de prêts et 16 % de dons, l'ensemble réparti comme suit : infrastructure (44,5 %), multisecteur (23 %), finance (9,4 %), industrie et mines (8,7 %), secteur social (7,1 %), agriculture et développement rural (5,2 %) et environnement (2,2 %)^{iv}.

Il est question de tripler le capital du Groupe de la BAD pour atteindre 100 milliards de \$US (65,6 % d'UC ou de DTS) avec l'approbation lors des assemblées annuelles de mai 2010 pour la période allant jusqu'à 2020. Mais la partie du capital qui sera libérée ne dépasserait pas les 10 %

(53 pays régionaux et 26 non-régionaux (Turquie et Luxembourg les deux derniers), soit 79 Etats).

Après plusieurs années de croissance économique soutenue au dessus de 5 %, l'Afrique a sévèrement été touché par les conséquences de la crise financière de 2008. Avec 2,4 % pour l'Afrique et 1,1 % pour l'Afrique subsaharienne en 2009, le GBAD a contribué à assurer la résistance et la résilience de l'Afrique. Mais les objectifs de Millénaire du développement ne seront pas atteints en 2015, ce qui peut introduire du retard dans l'exécution des "Documents de Stratégie Pays" du GBAD. C'est tout le problème de l'efficacité de l'approche qui semble remise en cause, ce qui n'exclut nullement le rôle des officiels africains chargés de soutenir la mise en œuvre.

1. La BAD est-ce une seule banque ou plusieurs banques ? Combien de guichets ?

Il faut en effet parler du Groupe de la Banque africaine de développement, une seule banque donc, qui comprend trois guichets principaux notamment le guichet BAD (Banque africaine de Développement), le guichet FAD (Fond Africain de Développement) et le Guichet FSN (Fond spécial du Nigéria). Il n'y a pas de guichet spécifique pour le secteur privé mais il existe aussi de nombreux fonds spéciaux, facilités ad hoc souvent thématique comme l'eau, l'infrastructure, l'énergie pour ne citer que ceux-là.

2. Le Groupe de la BAD (GBAD) est-elle au service du développement de l'Afrique ?

Oui, le Groupe ne finance qu'exclusivement que des projets sur le territoire africain et qui ont pour objectif de soutenir le processus du développement, de la croissance économique avec comme objectif de réduire durablement la pauvreté.

Le GBAD intervient exclusivement en Afrique sous forme de financement dans des domaines aussi divers que les mines, les infrastructures, les soutiens budgétaires, les appuis à la balance des paiements pour soutenir la réduction de la pauvreté, les lignes de crédit pour des banques, le financement d'études de pré-investissement, l'allégement de la dette multilatérale des pays pauvres très endettés, le renforcement des capacités productives et financières, les interventions ad hoc d'urgence en cas de crises.

En plus de sa fonction de financement, le GBAD souhaite devenir un centre de la production de l'information économique et statistiques de l'Afrique, ceci à côté des fonctions de renforcement des capacités et de conseils.

3. Le Groupe de la BAD a-t-il une fonction de finance ou une fonction de solidarité entre les pays africains ?

Il a les deux fonctions même si le Groupe est d'abord une Banque des Etats. sur les deux guichets principaux BAD et FAD, le GBAD est passé de 5,5 milliards de \$US en 2008 à 12,6 milliards de \$US en 2009 d'approbation des projets.

Entre 1967 et 2008, les deux principaux instruments financiers, les prêts d'appui à des projets ou à des réformes et les dons, sont allés principalement vers les transports, l'agriculture et le développement rural. En 2008, le GBAD a privilégié l'Afrique du nord (25,9 %), l'Afrique de l'ouest (20 %), l'Afrique de l'est (18 %) et l'Afrique australe (15 %) aux dépens de l'Afrique centrale (2,3 %), ce que confirment les engagements cumulés entre 1967 et 2008^v avec une focalisation sur l'infrastructure et la finance.

Il faut féliciter les pays-membres comme le Canada et la Corée du Sud qui ont versé plus de 3 milliards de \$US lors de la crise financière pour soutenir le GBAD sous forme d'appel au capital non libéré et surtout sans demander un droit de vote. Il y a aussi la solidarité de certains Etats et il importe de le noter.

4. Le Groupe de la BAD est-elle efficace dans ses interventions ? Pourquoi des critiques des Organisations non gouvernementales ?

Les critiques des organisations de la société civile (OSC) se concentrent sur un manque de transparence dans les opérations et une approche dite participative du GBAD. Ce dernier les relègue à un rôle non sollicité de vigilance et d'influence. Les OSC considèrent que l'harmonisation des décisions entre la BAD et l'Etat sur les sujets de développement durable sans une participation citoyenne est en grande partie responsable des gaspillages de fonds publics et de certaines externalités non négligeables sur les inégalités croissantes, l'environnement et le changement climatique. En réponse, la BAD s'évertue, avec un succès mitigé, à gommer la critique selon laquelle elle sert *"les intérêts des élites politiques et économiques plutôt que ceux des pauvres"*.

Il faut noter que la création du Comité des 10 (C10) dont l secrétariat est assuré par le GBAD est composé de ministres des finances et des gouverneurs de banques centrales a permis de coordonner les réponses communes de l'Afrique à la crise financière. Le C10 permet d'élaborer les propositions qui sont proposées lors des G 20.

Toutefois, il faut comprendre qu'il est difficile pour une Banque des Etats d'honorer ses engagements si les pays aidés perdent parfois jusqu'à 50 % de leurs recettes d'exportation liées à l'absence de diversification des produits non transformés et exportés et bien sûr l'absence de priorités données à l'industrialisation.

5. Le Fond africain de développement t-il son propre Conseil d'administration ?

Oui, en fait de nombreuses propositions ont été faites par des experts pour que la BAD n'ait qu'un seul conseil d'administration intégrant le guichet BAD et le guichet FAD.

Le guichet Fonds Africain de développement (FAD) créé en 1973 est le guichet d'excellence dédié à la réduction de la pauvreté. Il octroie des dons et des prêts concessionnels avec ou sans intérêts uniquement aux Etats africains solvables mais à revenu faible^{vi}, avec l'exception du Nigeria et du Zimbabwe qui sont aussi éligibles sur ce guichet. Le conseil d'administration du FAD est composé de 12 membres qui rendent compte au conseil des gouverneurs^{vii}. Avec des remboursements pouvant atteindre 50 ans, les délais de grâce peuvent aller jusqu'à 10 ans. Les ressources ne proviennent presque exclusivement des pays "non régionaux". L'Afrique du sud devrait bientôt être admise au FAD. Pour être membre du GBAD, un pays non-régional doit d'abord contribuer au guichet FAD. Tous les trois ans environ, le fond FAD doit être renfloué et en est à sa 12^e reconstitution. Le 11^e FAD disposait de 5,90 milliards d'UC en 2008 (soit 6,53 milliards Euro) répartis entre 40 pays éligibles selon des critères internes de "performance"^{viii}. Entre 2004 et 2008, ce guichet a vu ses engagements chuter de plus de moitié dans le secteur de l'agriculture et du développement rural et dans celui du social alors que les projets multisecteurs et les infrastructures ont augmenté dans les proportions inverses^{ix}.

6. Le Fond spécial pour le Nigeria fonctionne-t-il encore ?

Oui, alors que la période initiale prévue pour son action se terminait, le Nigeria vient de procéder à un renflouement. Le guichet Fonds Spécial du Nigéria (FSN) créé en 1976 avec 80 millions de \$ ne prête qu'aux pays à revenu faible. Cette contribution du Gouvernement Nigeria reste modeste avec un portefeuille de prêts de 240,81 millions d'UC au 31 décembre 2008^x. Il s'agit de prêts concessionnels sur 25 ans avec des taux d'intérêts faibles entre 2 % et 4 %.

7. Quelle sont les chances que le GBAD soit transféré de nouveau à Abidjan ?

Le seul fait que la réunion du GBAD se déroule dans de bonnes conditions à Abidjan est un signe avant-coureur vers le retour. Mais, on peut parier que sans des élections libres et transparentes précédés par un désarmement général, des retards pourraient intervenir entre une décision de retour en Côte d'Ivoire et le transfert effectif. En réalité, avec le processus de décentralisation, le siège de la BAD pourrait ne plus être un grand centre où tout est concentré.

8. Le GBAD appartient-il aux Africains ?

Au niveau du capital autorisé actuellement de 60 pour les régionaux (les Africains) et 40 % pour les non-régionaux (non-Africains), le GBAD appartient aux Autorités publiques africaines. En réalité, par le jeu du capital autorisé et la partie libérée, il n'est pas impossible que dans le cadre de l'augmentation sans précédent du capital, seuls les pays solvables pourraient effectivement payer leur contribution. Par ailleurs, l'apport non négligeable de pays émergents, dans la part des Africains pourraient se réduire considérablement au point que la majorité échappe à terme aux

Africains. Au départ, le rapport était de 33,33% pour les Non-régionaux contre 66,66% pour les Non-régionaux.

9. Faut-il séparer les fonctions du GBAD en deux grandes institutions : une partie s'occupant des activités avec les Etats et le secteur public et une autre s'occupant du secteur privé, comme au demeurant le fait le Groupe de la Banque mondiale ?

Ce n'est pas l'option choisie par la direction du Groupe qui a préféré augmenter le capital et conserver la structure unitaire actuelle, avec 20 % des activités s'adressant au secteur privé.

Néanmoins il faut savoir que le Groupe de la Banque mondiale a choisi depuis longtemps de séparer les activités du secteur privé avec ceux du secteur public (Agence internationale pour le développement (AID), la Banque mondiale (Banque internationale pour la reconstruction et le développement) et la société financière internationale (SFI). Si l'équivalent au niveau de la BAD est AID, le guichet FAD, la BM, le guichet BAD, il manque l'aile du secteur privé et même l'aide de la garantie. Il est clairement question de créer une Banque d'investissement avec la participation de la Diaspora pour soutenir les capacités productives en Afrique.

10. Le conseil fourni par le GBAD aux gouvernements africains est-il apprécié ? Qui est responsable en cas de mauvais conseil ?

De manière générale, les conseils fournis par le GBAD aux gouvernements sont appréciés. En réalité, le Groupe a ses propres critères et objectifs et il s'agit dans la pratique d'arbitrages consensuels. Au cours de la crise financière de 2008, le Groupe a engagé beaucoup d'efforts pour soutenir les Etats qui seraient vraisemblablement devenus défaillants. On se rappelle l'appui au Botswana alors que ce pays qui a quitté le groupe des Pays les moins avancés et qui est considéré comme un pays avec une bonne gouvernance a du faire face de manière non anticipée à une baisse sans précédent de ses ressources fondées essentiellement sur le diamant... Il en est de même pour les pays qui ont subi des pertes sur les exportations de leur matière première. En réalité, l'appréciation de certaines matières a permis un redressement rapide de l'Afrique qui voit sa croissance économique estimée autour de 4,7 % en 2010 contre 5,6 % en 2008 et 2, 1 % en 2009.

Pour ce qui est de la deuxième partie de votre question, il semble que personne ne soit réellement responsable des mauvais conseils... Il y a pourtant des missions d'évaluations ex-post mais elles sont dirigées par le personnel du GBAD ou sous financement du GBAD, ce qui peut poser un problème de séparation des pouvoirs et d'objectivité.

11. Les évaluations des projets du GBAD sont souvent toujours en conformité avec les règles internes. Pourtant, il semble que certains pays commencent à se plaindre de certaines mauvaises

exécutions et ces plaintes restent d'ailleurs classées sans suite. Que faire ?

Oui, le GBAD est très soucieux de respecter ses procédures, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'externalités sur le terrain notamment au niveau de l'environnement... mais le Groupe de la BAD n'est pas le seul responsable. En effet, souvent les Etats doivent poser des actes concrets et souvent ces apports font défaut et sont souvent à l'origine des problèmes. Certains pays commencent sur conseil des organisations non gouvernementales à chercher à porter plainte pour partager avec le GBAD certaines responsabilités.

En réalité, quand le gouvernement et la société civile africaine est partie prenante de l'ensemble de la mise en œuvre, les problèmes sont réglés à l'amiable. Il faut donc absolument revoir le format classique du Groupe de la BAD de transférer sur place des experts et de les faire partir à la fin du projet alors que le transfert de capacités restent assez minimale. le GBAD pourrait faire appel à la Diaspora africaine et imposer au niveau des bureaux d'études, des partenariats plus effectifs pour l'exécution des projets du GBAD.

Afin de réussir sa mutabilité, le Groupe pourrait évoluer d'approches d'intervention fondées sur des injections parcellaires d'expertises et d'équipements régulièrement auto-évaluées comme "*satisfaisantes*^{xi}" vers des formes nouvelles de migration circulaire de ces expertises comprenant la Diaspora africaine, ce qui devrait assurer plus de pérennisation et une meilleure agilité.

12. La décentralisation et le GBAD est-ce une réalité ?

Oui, mais il s'agit souvent plus d'une déconcentration. Grâce à cette approche, le GBAD s'est rapproché plus des Etats. Cela se traduit par un renforcement de ses opérations par l'ouverture des bureaux de représentation et une réduction de la bureaucratie

13. Le rôle des Etats non-régionaux et les Etats régionaux dans le choix des projets ? Dans le capital ?

En principe les projets sont choisis par le conseil d'administration. mais il va de soi que selon le pays de destination et le montant des fournitures de biens d'équipements, de services et d'expertise, certains Etats non-régionaux ne se gênent pas pour faire des pressions discrètes sur les ministres des finances pour influencer les appels d'offres dans un sens ou dans l'autre. Tout le dossier de la corruption discrète commence à ce niveau et est très difficile à mettre en exergue. Ceci d'autant plus que les hautes personnalités concernées sont souvent membres dans des réseaux ésotériques ou autres et se soutiennent mutuellement.

Au niveau du capital, ce sont surtout les pays non-régionaux qui honorent leur engagement en terme de capital libéré.

14. Peu de sociétés africaines profitent réellement des appels d'offres du GBAD. Comment améliorer cette situation ? Quels sont les pays qui tirent le plus parti des appels d'offres ?

Il y a besoin de soutenir l'amélioration de la capacité d'expertise et d'exécution technique des Africains. Il est possible de mettre en place un système de partenariat pour favoriser cet état de fait. Il est vrai qu'au niveau des expertises individuelles, les experts africains sont malgré tout assez nombreux. mais c'est au niveau des bureaux d'études et surtout les sociétés d'ingénierie.

15. Avec l'impossibilité pour certains pays de rembourser leur dette sur le FAD, est-ce que cela ne va pas affecter la notabilité du GBAD, le faisant passer en dessous de la note AAA actuelle ?

AAA avec Standard & Poor's et AA+ avec Fitch Ratings et Japan Credit Rating. Il va de soi que toutes pertes de performance durable ou sur plusieurs pays insolubles va avoir un impact négatif sur la notation du GBAD... mais justement, il y a suffisamment de garde-fous pour prévenir de tels éventualité sauf en cas de force majeure comme les conflits... En réalité, le fait aussi que la plupart des pays pauvres sont éligibles à la réduction de la dette après des fonds PPTE (pays pauvres très endettés) de la Banque mondiale aura pour conséquence d'augmenter les marges de manœuvre des pays qui pourront alors emprunter pour solder leur compte auprès du Fond africain pour le développement. En réalité, seuls quelques pays intermédiaires ont accès au guichet BAD... la plupart sont sur le guichet FAD, FSN ou alors sur les facilités ad hoc.

16. Si le GBAD n'était pas présente et active, est-ce que la crise financière de 2008 n'aurait pas conduit certains Etats africains à un état de défaillance et d'insolvabilité graves ?

C'est sûr. Mais en réalité, l'intervention du GBAD seul ne suffit pas. C'est un ensemble de politique prudente des pays africains. En réalité, la résilience de l'Afrique à la crise financière provient de la faible exposition internationale de son système financier et boursier. L'amélioration conjoncturelle des termes de l'échange, du prix favorables des produits de bases et d'une bonne pluviométrie qui a permis de bonnes récoltes vivrières sont à prendre en compte.

17. Le GBAD a mis l'accent sur le développement de la recherche dans les secteurs économiques pour devenir un centre d'excellence ? Votre appréciation ?

le Groupe de la BAD a choisi de mettre l'accent sur sa capacité à prévenir les évènements et donc à pouvoir fournir ou adapter ses instruments. Il y a donc eu un effort considérable sur le renforcement des capacités d'anticipation et d'analyse économique de l'institution qui aspire à devenir un centre d'excellence et de transfert des connaissances. Mais il faut aussi reconnaître que de nombreuses analyses restent très théoriques et bien éloignées des réalités africains. Le GBAD a besoin d'avoir une véritable groupe de réflexion d'experts indépendants et non pas uniquement de s'inscrire dans la droite ligne de l'orthodoxie économique traditionnelle qui prônent le libre-échange et l'absence de protectionnisme alors que les économies qui ont réussies sont justement celles qui ont su doser entre le liberté d'entreprendre et la protection des industries naissantes tout en structurant leur capacités productives dans les chaînes de valeur où ils ont des avantages compétitifs.

18. Le GBAD a-t-il contribué à la stabilité de l'Afrique ? Si oui, a-t-il contribué à soutenir la croissance économique des pays ?

La réponse est affirmative. Non seulement le GBAD a permis de soutenir la stabilité des pays africain qui sont d'ailleurs sorti des conflits pour l'essentiel, mais la mise à disposition dans les temps d'une capacité d'accès au crédit a permis au réseau secondaire de banques de pouvoir offrir des financements. Toutefois, ce sont ces banques secondaires qui se retrouvent souvent avec des excédents de liquidité et peinent à prendre les risques pour soutenir le secteur productif en se contentant de faire du cofinancement, s'inscrire dans les projets d'infrastructure et moins dans les projets venant en soutien au secteur privé.

19. *Y-a-t-il de la corruption au sein du GBAD ? Comment la corruption dans les pays africains affecte-t-elle la profitabilité de cette institution ?*

A ma connaissance, non. Mais le Groupe toute une structure de contrôle qui permet d'identifier assez rapidement des déviations. Je rappelle aussi que les fonctionnaires du GBAD s'engage sur des valeurs éthiques. La corruption a lieu plus au niveau de l'exécution, au niveau de l'appel d'offres et surtout au niveau des transferts d'équipements en fin de projet. Mais cela ne relève souvent plus du Groupe.

20. *On parle d'un montant faramineux (plus de 100 milliards d'Euros pour le capital du GBAD), un record, mais pourquoi faire ?*

Oui, un record. Mais pour soutenir une économie africaine qui commence à démontrer une pérennisation dans sa croissance économique et a donc besoin de lever des capitaux. Le sérieux

du GBAB permet aussi à des potentiels Etats qui souhaitent soutenir l'Afrique de passer par cette institution financière pour soutenir l'Afrique.

21. Le GBAD n'est-elle pas simplement une courroie de transmission de l'aide internationale tout en empêchant certains projets africains de se réaliser ?

On peut répondre que non car le GBAD ne gère pas l'argent des donateurs uniquement. Par ailleurs, le Groupe n'oblige personne à venir déposer ses fonds chez lui. Enfin, les mêmes donateurs qui sont au niveau de la Banque mondiale ou dans le bilatéral, sont aussi présents dans le capital du GBAD et proposent même des fonds d'affectations spéciales sur des thématiques qui leur sont propres. Par contre, il est possible que des pays non régionaux cherchent à faire de cette institution une courroie de transmission de leur aide, et peut-être de leurs conditionnalités.

Le GBAD, de part sa signature et sa notation arrive sans problème à lever des fonds sur les marchés internationaux, soit 8 milliards de \$US en 2009 (deux fois plus qu'avant la crise financière de 2008). L'attractivité du GBAD s'est amélioré et explique l'arrivée de nouveaux pays et les promesses d'appui au capital de l'institution.

Pour ce qui est d'empêcher un projet d'être financé, il faut croire que c'est possible mais les alternatives sont nombreuses et les décisions se font souvent au consensus. Donc, il est en fait difficile de faire passer les projets novateurs et non consensuels. Cela peut limiter les capacités d'innovation du GBAD. C'est pour cette raison que j'ai proposé que le GBAD soit divisé en deux entités distinctes : l'une se chargeant de travailler avec les Etats et l'autre avec le secteur privé. Pour ce qui est des approches avec les Etats et pour tenir compte de la participation plus grande des populations africaines aux choix du GBAD, il est proposé dans mon nouveau livre d'aller vers un nouveau paradigme : la solidarité contractuelle qui permet de s'assurer que le GBAD ne travaille pas pour les dirigeants africains uniquement mais aussi pour les populations africaines.

Le livre s'intitule :

Yves Ekoué Amaïzo, *Crise financière mondiale. Réponses alternatives de l'Afrique*, collection "interdépendance africaine, éditions Menaibuc, Paris, France, 204 pages, 15 Euros disponibles sur www.fnac.fr et bientôt sur www.amazon.fr ou à la librairie Menaibuc/Edilac 18 rue Armand Carrel, 75019 Paris.

-
- ⁱ BAD, *Accord portant création de la Banque africaine de Développement*, 6^e édition, juillet 2002, voir : <http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Legal-Documents/30718627-FR-ACCORD-PORTANT-CREATION-DE-LA-BANQUE-AFRICAINE-DE-DEVELOPPEMENT-6E-EDITION.PDF>
- ⁱⁱ BAD, "objectif et missions", voir <http://www.afdb.org/fr/about-us/mission-objective/>
- ⁱⁱⁱ Au 31 décembre 2008, 1 Unité de compte (D'UC) = 1 Droit de tirage spéciaux (DTS) = 1,106750 Euro = 1,540270 \$, voir BAD, op. cit., p. 193.
- ^{iv} BAD, op. cit. p. x. et 125 et ss.
- ^v BAD, op. cit., pp. 278 et 279.
- ^{vi} BAD, op. cit. p. 268 ; 38 pays : Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Ouganda, Rép. Démocratique du Congo, République Centrafricaine, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie.
- ^{vii} BAD, op. cit., p. 170.
- ^{viii} BAD, op. cit., p. 37.
- ^{ix} BAD, op. cit., p. 287.
- ^x BAD, op. cit., p. 228.
- ^{xi} Groupe de la BAD, *Ouganda : évaluation conjointe IEG/OPEV de l'aide au pays, 2001-2007*. Note sommaire, Dépt. de l'Evaluation des Opérations, 21 mai 2009.